S-5035/4

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

● (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

G 93/-2/2013

Identité du responsable pour le réseau : (2)
Didier LETURCQ, DGA

Date et signature (2) :.....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Œnologie : Vins d'Europe (hors France)

CODE DE L'U.F. (3) : 4414180161	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) : 401

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ....1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ....1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification

du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ..1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ..2... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ..1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ..1... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

FINALITES
DE L'UNITE DE FORMATION
Œnologie : vins d'Europe (hors France)

Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences techniques spécifiques de base des pays vinicoles européens (hors France) vus dans le cadre du programme :

- décrire les principales caractéristiques des pays viticoles européens vus dans l'unité de formation,
- synthétiser la législation des pays viticoles vus,
- proposer des accords mets et vins propres aux pays vus.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT DE L'UNITE DE FORMATION
Œnologie : Vins d'Europe (hors France)

Pas de recommandation particulière

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION Œnologie : Vins d'Europe (hors France)

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de préciser les principales caractéristiques des pays viticoles vus dans l'unité de formation ;
- de synthétiser la législation en cours dans les divers pays viticoles ;
- de rédiger une fiches de dégustation avec pertinence vis à vis des vins dégustés ;
- de proposer des accompagnements judicieux en rapport avec les pays vinicoles vus.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivant :

- Le niveau de précision pour décrire les caractéristiques et la législation des pays vus dans le cadre de l'unité de formation ;
- La finesse de l'analyse lors de la dégustation d'un vin ;
- Le niveau pertinence dans l'accord des mets et vins.